

Produit

ESOP LEVIER FRANCE 2023

Un Compartiment du FCPE ESOP CAPGEMINI

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : nous ou la société de gestion), membre du groupe de sociétés Amundi.

990000134819

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/04/2023

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) individualisé de groupe, soumis au droit français.

Durée : Ce Compartiment arrive à échéance le 19/12/2028, sa liquidation interviendra dans les meilleurs délais après la date d'échéance. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du Compartiment. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF : FCPE à formule

Objectifs : En souscrivant à ESOP LEVIER FRANCE 2023, vous investissez dans un Compartiment à formule créé à l'occasion de l'augmentation de capital réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise, prévue le 19 décembre 2023.

L'objectif est de vous faire bénéficier (avant prélèvements fiscaux et sociaux applicables) à la date d'échéance (soit le 19 décembre 2028 ou en cas de sortie anticipée de :

- Votre « Apport Personnel », et

- Une partie de la hausse moyenne protégée de l'action Capgemini SE (l'« Action »), calculée sur la base de 10 actions pour 1 achetée au moyen de l'Apport Personnel.

Cette participation à la hausse moyenne protégée est variable et décroît à mesure que la hausse moyenne du cours de l'Action augmente. Elle est égale à $105,50 \% \times \text{Prix de Référence} / \text{Cours Moyen}$.

La hausse moyenne protégée du cours de l'Action est égale à la différence positive ou nulle entre la moyenne protégée des relevés et le Prix de Référence.

Le « Cours Moyen » est établi sur une moyenne de 60 cours relevés chaque mois pendant 5 ans. Aucun cours relevé ne peut être inférieur au « Prix de Référence ». Dans le cas où un cours relevé est inférieur au Prix de Référence, alors c'est le Prix de Référence qui est pris en compte.

Pour y parvenir, le Compartiment est investi en Actions et a conclu une « Opération d'Échange » avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB).

Des instruments financiers à terme (notamment l'Opération d'Échange) peuvent être utilisés pour atteindre l'objectif de gestion. Pour plus de précisions sur la formule (définition de l'Opération d'Échange, calcul de la hausse moyenne protégée à l'échéance ou en cas de sortie anticipée, etc.), veuillez-vous reporter au règlement du FCPE.

Dans certains cas de résiliation de l'Opération d'Échange, la valeur de résiliation en cours de vie sera fonction des paramètres de marché. Dans ce cas, vous recevrez une somme différente de la valeur garantie à l'échéance, qui pourra être inférieure ou supérieure à ce montant. Ces cas figurent dans le règlement du FCPE

Le conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux Actions figurant à son actif ; en cas d'insuffisance de liquidité avérée du prêt-emprunt, le Conseil de surveillance n'exercerait pas l'ensemble des droits

de vote attachés aux Actions figurant à son actif.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis. Vos avoirs sont bloqués pendant cinq ans, hors cas de sortie anticipée décrit dans le règlement du FCPE. En cas de sortie anticipée, vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon mensuelle, les opérations de rachat sont exécutées chaque mois, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Vous bénéficiez d'une garantie de votre apport personnel en euros, sauf dans certains cas exceptionnels de résiliation de l'opération d'échange décrits dans le règlement et hors fiscalité éventuelle.

Tous les avantages listés ci-dessous s'entendent avant fiscalité et prélèvements sociaux applicables et pour autant que l'Opération d'Échange n'ait pas été résiliée et/ou qu'aucun ajustement prévu dans l'Opération d'Échange n'ait été mis en œuvre.

Avantages de la formule	Inconvénients de la formule
<p>Le « Porteur de Parts » est assuré de récupérer au minimum, tant à l'échéance qu'en cas de sortie anticipée, son Apport Personnel.</p> <p>En cas de hausse moyenne protégée du cours de l'Action, le Porteur de Parts recevra également une partie de la hausse moyenne protégée sur 10 fois son Apport Personnel.</p> <p>Le Cours Moyen est protégé : à une date de relevé mensuel, en cas de baisse du cours de l'Action en-dessous du Prix de Référence, le cours de l'Action pris en compte pour ce relevé mensuel sera égal au Prix de Référence. Ainsi, la baisse du cours de l'Action en-dessous du Prix de Référence n'impacte pas négativement la hausse moyenne protégée.</p> <p>La participation à la hausse moyenne protégée de l'Action est variable et dépend de la hausse moyenne protégée. Pour des niveaux faibles à moyens de hausse moyenne protégée de l'Action, le Porteur de Parts bénéficiera d'une plus forte portion de la hausse moyenne protégée des Actions détenues par le Compartiment.</p>	<p>Le Porteur de Parts ne bénéficiera pas des dividendes, et autres revenus attachés aux Actions, de la décote et d'une partie de la hausse de l'action.</p> <p>Le Porteur de Parts ne bénéficiera pas totalement de la hausse finale éventuelle du cours de l'Action, la performance lui revenant dépendant de la hausse moyenne protégée du cours de l'Action constatée sur l'ensemble de la période.</p> <p>Dans certains cas exceptionnels de résiliation de l'Opération d'Échange, le Porteur de Parts pourrait recevoir un montant inférieur ou supérieur au montant garanti initialement.</p> <p>La participation à la hausse moyenne protégée de l'Action est variable et dépend de la hausse moyenne protégée. Pour des niveaux élevés de hausse moyenne protégée de l'Action, le Porteur de Parts bénéficiera d'une portion plus faible de la hausse moyenne protégée des Actions détenues par le Compartiment. La participation à la hausse moyenne protégée sera inférieure à 105,50 % si le Cours Moyen est supérieur au Prix de Référence.</p>

Vous trouverez des illustrations de la formule de ce Compartiment à l'article 3 – Orientation de gestion du règlement du FCPE ESOP CAPGEMINI.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Compartiment, y compris le règlement et les rapports financiers, en langue française, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du Compartiment est disponible sur www.amundi-ee.com.

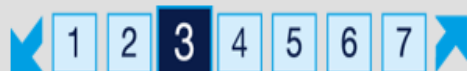
La valeur liquidative à l'échéance sera fonction de la formule décrite ci-dessus.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Garant : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 19/12/2028.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au règlement du FCPE ESOP CAPGEMINI.

Autres risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Vous avez droit à la restitution d'au moins 100% de votre apport personnel.

Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires. Toutefois, cette protection contre les aléas de marché pourrait ne pas être appliquée dans certains cas exceptionnels d'ajustements et/ou de résiliation de l'Opération d'Échange dans les conditions prévues au règlement.

Scénarios de performance

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement de 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 €	10 000 €
	Rendement annuel moyen	0,0 %	0,0 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 €	11 035,5 €
	Rendement annuel moyen	0,0 %	2,0 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	21 245,4 €	48 037,6 €
	Rendement annuel moyen	112,5 %	36,9 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	81 941 €	162 278,7 €
	Rendement annuel moyen	719,4 %	74,6 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Coûts au fil du temps

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	10 €	141 €
Incidence des coûts annuels**	0,1 %	0,1 %

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 37 % avant déduction des coûts et de 36,9 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	NA
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	NA
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,10 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation	10 EUR
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coût de transaction pour ce produit	NA
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Nous ne facturons pas de commissions liées aux résultats pour ce produit.	NA

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée de placement recommandée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Compartiment. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Compartiment, y compris les diverses politiques publiées du Compartiment, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Ce FCPE étant composé de compartiments, son dernier rapport annuel agréé est également disponible auprès de la société de gestion.

Teneur de comptes : Amundi ESR

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce Compartiment est créé dans le cadre du Plan d'épargne d'Entreprise et/ou du Groupe dont il fait partie et est indissociable. Il est réservé exclusivement aux salariés et aux bénéficiaires de l'offre d'actionnariat de l'émetteur.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de 4 représentants des porteurs de parts et de 4 représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez vous reporter au règlement.